Une nouvelle organisation pour les services publics d'archives en France

Hervé Lemoine, directeur chargé des archives de France

- **Introduction**

Le Service interministériel des Archives de France définit, coordonne et évalue l'action de l'État en matière de collecte, de conservation, de communication et de mise en valeur des archives publiques à des fins administratives, civiques, scientifiques et culturelles.

1. La position de l'administration des archives en France

- Une tradition historique forte de centralisation

Les Archives en France bénéficient d'une tradition historique et institutionnelle déjà longue. Les archives de la royauté étaient autrefois conservées dans le Trésor des chartes *(proposition de traduction : royal deposit of archives)*, l'organisation réglementaire et administrative des archives remonte à la **Révolution française**, d'abord pour les archives du pouvoir central et très vite pour les archives produites sur le territoire.

Les archives sont conduites par une administration centralisée dès le milieu du XIXe siècle. Elles ont longtemps rattachées au ministère de l'Intérieur ouau ministère de l'Instruction publique. Aujourd'hui, les Archives sont sous l'autorité du **ministère de la Culture**, créé en 1959 par André Malraux.

Le Service interministériel des archives de France exerce une autorité hiérarchique sur les Archives nationales, et sur les archives départementales dans leurs missions régaliennes de contrôle. L'ensemble du réseau bénéficie de l'expertise et des préconisations de la direction sur les questions techniques et juridiques de collecte, de conservation et de communication des archives.

- Les archives et la décentralisation

La France a longtemps été un pays fortement centralisé. Mais elle a entrepris depuis 1983 une réorganisation pour distribuer différemment les compétences, en diminuant celles exercées au niveau central par l'État et en renforçant, au contraire, celles confiées au niveau local et notamment celles des collectivités territoriales (régions, départements, communes). La loi de

décentralisation du 22 juillet 1983 transfère les archives départementales sous l'autorité directe du chef de l'exécutif local (présidents des conseils généraux). L'unité des archives est néanmoins maintenue car un contrôle scientifique et technique continue d'être exercé par la direction des archives de France sur ces services : les directeurs des services d'archives départementaux sont des fonctionnaires du ministère de la Culture. Ils exercent un contrôle de proximité sur les archives courantes et intermédiaires des administrations locales de l'État, de même que sur le fonctionnement des services d'archives régionaux et communaux de leur ressort géographique.

Commencé il y a vingt ans, ce mouvement de redistribution des prérogatives connaît depuis peu une vive accélération.

- **Un pilotage interministériel accentué**

Au début de l'année 2010, la direction des archives de France est devenue **Service interministériel des archives de France**. Cette réforme renforce l'expertise des services métiers. Le nom même du service, qualifié d'interministériel, constitue une reconnaissance d'une grande importance pour l'ensemble des services d'archives publics, et un premier pas vers le nécessaire renforcement de leur pilotage interministériel. L'administration des Archives doit porter une véritable ambition nationale et interministérielle et revendiquer aussi ses dimensions culturelles et scientifiques, dimensions nécessaires à la valorisation du réseau des archives en France.

Deuxième étape en faveur de la dimension interministérielle des archives : la **Délégation interministérielle des archives de France**.

Un rapport commandé par le premier ministre (rapport Quénet) a réfléchi à la nouvelle gouvernance des politiques publiques en matière d'archives. Sur cette base, le gouvernement a décidé, par le décret du 12 avril 2012, de créer auprès du Premier ministre un délégué interministériel aux Archives de France ainsi qu'un comité interministériel aux Archives de France.

Ainsi, et pour la première fois depuis sa création, l'administration des Archives dispose d'un référent placé au plus près du chef de l'administration française, le Premier Ministre, et d'une instance de pilotage, le comité interministériel, qui réunit en son sein les directeurs et responsables de l'ensemble des services publics d'archives. Plus que jamais, la dimension régalienne des archives est ainsi reconnue.

2. Les grands enjeux actuels

- **Un maillage territorial fort**

Trois établissements dotés d'une autonomie budgétaire et administrative – Archives nationales, Archives nationales du monde du travail, Archives nationales d'outre-mer – forment le vaisseau amiral du réseau des archives de France. Les **Archives nationales de Paris** sont en pleine refondation : à côté des centres de Paris et de Fontainebleau, le centre des archives de Pierrefitte-sur-Seine est sur le point d'ouvrir ses portes au public.

Le réseau en quelques chiffres :

- 101 archives départementales
- 600 archives municipales
- 260 personnels d'Etat (payés par le ministère de la culture)
- 4 200 professionnels des archives dans les services départementaux, régionaux et municipaux (dont 3100 en archives départementales).
- Près de 3500 kml d'archives conservés, dont 3000 dans les services territoriaux d'archives.
- 175 000 lecteurs
- plus de 2 millions de documents communiqués chaque année en salle de lecture
- Près de 800 000 bénéficiaires de l'offre culturelle des archives (dont 540 000 pour les archives départementales)
- 200 millions de pages et images d'archives consultables en ligne
- 35 millions de connexions (près de 31 millions pour les archives départementales).
- plus de 2 millards de pages vues en 2011.

- **Des architectes de renom au service des archives**

Le service interministériel des archives de France dispose d'un budget d'intervention pour aider financièrement les collectivités territoriales dans l'acquisition d'archives privées, la numérisation ou la restauration de documents et surtout la construction ou l'extension de bâtiments d'archives. Les opérations immobilières sont suivies de près : validation des études

préalables et du choix du site, participation au jury de désignation de l'architecte, conseils techniques à toutes les phases avec visites sur place.

Actuellement, une soixantaine de projets de construction ou de rénovation sont à l'étude pour les archives départementales ou municipales.

De grands projets en cours ou proches d'être inaugurés :

- Centre des Archives nationales à Pierrefitte, par Massimiliano Fuksas
- Pierresvives, dans l'Hérault, par Zaha Hadid
- Archives départementales de Seine-Maritime, par Rudy Ricciotti

Cf. interventions de France Saïe-Belaisch, Jean-Luc Bichet et Bruno Bonandrini (22 août).

- **Archivage électronique et dématérialisation**

Les archives sont actuellement confrontées à la problématique de la conservation pérenne des archives numériques natives. *Cf. interventions de deux conservateurs des AN, Marie Laperdrix et Hélène Guichard-Spica (23 août, 11h30).*

Deux projets de plate-formes ont été développés ces derniers mois par ou pour les archives départementales :

- M@rine : solution développée conjointement par les Yvelines (pour la récupération des actes soumis au contrôle de légalité) et l'Aube, commercialisée par un éditeur en janvier 2011.
- As@lae : plate-forme libre développée par l'ADULLACT (Association des développeurs et utilisateurs des logiciels libres dans les administrations et collectivités territoriales). Plusieurs Archives départementales sont « béta-testeurs » pour cette solution.
- outil Mnesys de la société Naoned
- outil *Archive secure* de la société Atos (SAE de e-Bourgogne, radars et minutes judiciaires en projet)

En outre, la dématérialisation des archives, conjuguée à l'éclatement des circonscriptions géographiques, complexifie les procédures de collecte et la recherche et menace le lien, vieux de 200 ans, entre circonscriptions administratives et lieux de production d'archives.

- **L'évolution des publics**

Augmentation des requêtes administratives.

Raréfaction des publics universitaires.

Permanence des demandes généalogiques, qui désormais s'expriment principalement en ligne.

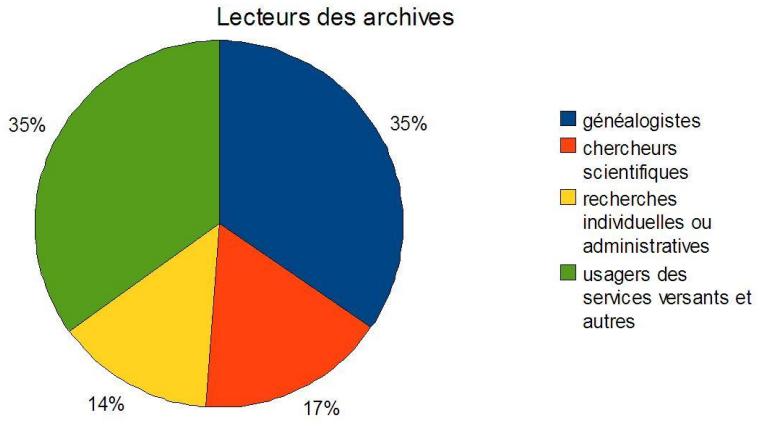

Ces évolutions entraînent des questionnements inédits sur l'accueil des publics et les réponses à apporter aux besoins nouveaux, tels la formation des lecteurs à une « recherche sans papier » (instruments de recherche en ligne, prise de vues avec appareil photo personnel en salle de lecture).

Rôle socio-culturel des archives : quelques 500 000 personnes ont pu bénéficier en 2011 de l'offre culturelle et scientifique des archives départementales : expositions, ateliers pédagogiques, colloques, etc.

- **La richesse de l'offre en ligne**

Le fort maillage territorial du réseau des archives se traduit également en ligne, car la présence des services d'archives sur Internet est remarquable et unique.

Plus de 200 millions de pages et images d'archives consultables en ligne 35 millions de connexions (dont près de 31 millions de connexions pour les archives départementales. Plus de 2 millards de pages vues en 2011.

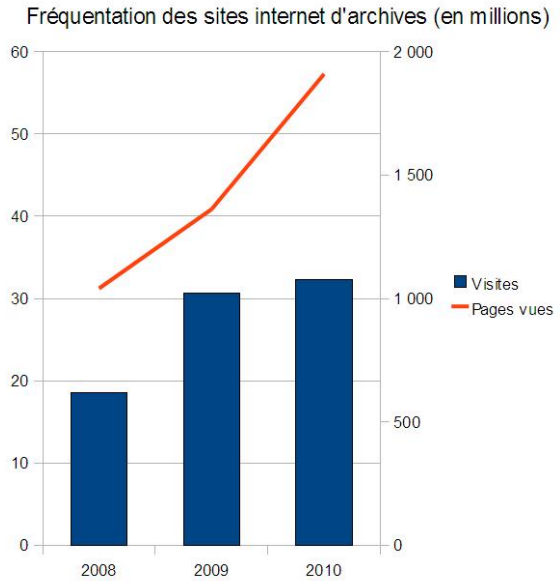

Dans le cadre de ce vaste mouvement, les Archives de France participent activement au portail APENET et réfléchissent à la création d'un portail national qui permettrait de mettre en relation les fonds conservés sur l'ensemble du territoire.

- **Commémorations et préparation du centenaire de la Grande Guerre**

Au sein du Service interministériel des archives de France, la Délégation aux commémorations nationales établit chaque année la liste des anniversaires à célébrer et coordonne les manifestations organisées sur les personnalités et les événements mis à l'honneur dans les domaines des institutions, de la politique, de la société, de l'économie, des sciences, des arts et des lettres.

Parmi les commémorations incontournables dans les années à venir, le centenaire de la Grande Guerre. Les Archives de France sont en première ligne *(cf. intervention Jean-Baptiste Auzel, le 21/08)* : elles assurent le suivi des nombreux projets de valorisation des archives de la guerre par les services d'archives territoriales (expositions, colloques, etc.), grandes expositions aux Archives nationales, numérisation et mise en ligne des registres matricules, collecte d'archives privées et surtout guide de recherche sur les sources de la Première Guerre mondiale.

- **La francophonie, enjeu majeur pour l'action internationale des archives en France**

La francophonie est utilisée comme un vecteur qui facilite la diffusion de notre pratique et de nos principes professionnels.

Créé par l'Association internationale des archivistes francophone, le **PIAF**, portail international des archivistes francophones, permet la formation et l'échange d'informations entre archivistes de langue française à travers le monde.

Depuis 60 ans déjà, les Archives de France développent une action de formation professionnelle à destination des archivistes francophones du monde entier, sous forme de stages collectifs, dont le plus connu est le stage technique international d'archives (STIA).

Ces formations évoluent afin de tenir compte des enjeux et des défis multiples de nos métiers. L'objectif est de créer un nouvel outil de partage des expériences de nos collègues étrangers, en renouvelant la forme du séminaire et en introduisant une nouvelle offre bilingue. La **Conférence internationale supérieure d'archivistique** (CISA) est une nouvelle offre qui réunira des professionnels d'une zone géographique donnée, les conférences se déroulant en deux langues : le français et la langue majoritaire dans la région concernée. Elle s'adressera à des archivistes maîtrisant les procédures et techniques archivistiques d'aujourd'hui, mais ayant aussi des fonctions d'encadrement, afin d'approfondir des thématiques renouvelées chaque année. La première session de la CISA aura lieu en novembre prochain, à Paris, et réunira des archivistes européens pour réfléchir sur le thème de la place de l'archiviste dans la société.